



**ARRÊTÉ N° 105/2019 PORTANT RÉGLEMENTATION  
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION**

**Le Maire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2542-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-8 et R.411-25 et R.413-1,
- Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière livre 1 – 4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription et livre 1 - 8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire,
- Vu la demande du SDEA, **1 rue de Rome 67300 SCHILTIGHEIM en date du 13 juin 2019,**

Considérant **des ruptures de conduite d'eau**

Considérant **le remplacement des hydrants par purge au 3 rue Principale à Olwisheim et rue de la Rivière à Olwisheim**

Considérant **qu'il est nécessaire pour la sécurité publique et le bon déroulement des travaux d'y réglementer la circulation**

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Pendant la période du **17 juin 2019 au 25 juin 2019 :**

**La circulation rue Principale est alternée par feux tricolores de 9 heures à 17 heures.  
La rue de la Rivière est barrée.**

**Article 2 :**

Pendant la durée des chantiers, les stationnements sont interdits et qualifiés de gênant au droit des chantiers.

**Article 3 :**

Le dépassement des véhicules autre que les deux roues est interdit.

**Article 4 :**

Les signalisations et les balisages des chantiers conformes aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livret 3, 8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire) seront mis en place par le SDEA.

**Article 5 :**

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie et prendront effet le jour de la mise en place des signalisations.

**Article 6 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de la loi.

**Article 7 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- Madame la Responsable de l'Unité Technique du Conseil Départemental du Bas-Rhin de Haguenau
- Au SDEA
- Affichée aux emplacements habituels

Olwisheim, le 14 juin 2019



Le Maire,

Alain RHEIN